

PROJET D'EVOLUTION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

COMPTE-RENDU

ATELIER DE CONCERTATION N°4

« ASSOCIATION DES HABITANTS A LA SUITE DU PROJET »

15 NOVEMBRE 2022

ORGANISATION DE LA REUNION

Date : 15 novembre 2022

Lieu : Salle de Lafourguette – 28 Rue de Gironis, 31100 Toulouse

Nombre de participants : 19 participants : 17 sur place + 2 participants en ligne sur Zoom.

Modalités : Réunion hybride, en présentiel et en distanciel (outil : ZOOM), retransmise en replay

Intervenants par ordre de prise de parole

- Animatrice ETHICS Group
- Vincent Terrail-Novès, Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma
- Marine Saint-Denis, Docteur en écotoxicologie (PhD)/ Ingénieur, co-gérante de Bio-Tox, Bordeaux
- Marie Basquin, Chargée de projet Traitement des déchets, Rennes Métropole (à distance).
- Bernard Mellac, Directeur des services techniques de Decoset
- Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset
- Karine Fragonas, Cheffe du service incinération de Decoset
- Isabelle Barthe, garante de la Commission Nationale du Débat Public, CNDP
- Alain Boubée, Président, Association des Habitants de Lafourguette, membre de la Commission de Suivi de Site
- Thierry Barbero (Association Saint-Simon Environnement)

Animateurs par ordre de prise de parole :

- Mathilde Thomazo, Consultante en concertation, Ethics Group

Documentation et matériel disponible :

- 140 synthèses du dossier de concertation
- 65 dossiers de concertation
- 150 flyers annonçant le dispositif de la concertation
- 2 affiches communicantes
- 2 avis de concertation
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo), présentation de Decoset, présentation des objectifs de la concertation, présentation des solutions portées à la concertation

MODALITES DE LA REUNION

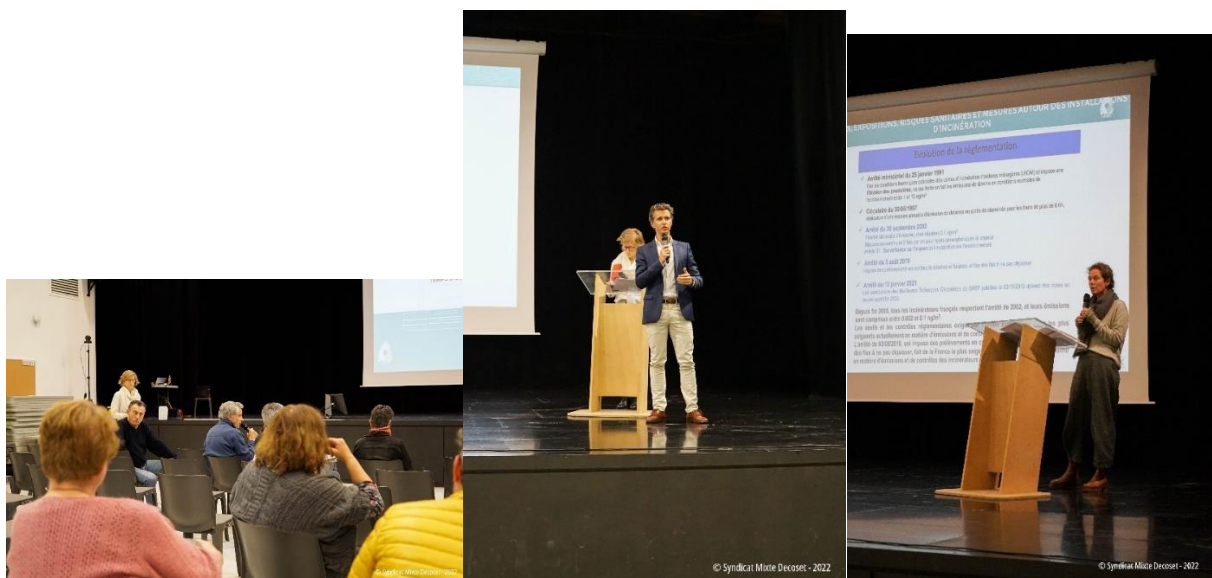
La salle Lafourguette est aménagée afin de pouvoir accueillir 200 personnes assises. 17 personnes ont finalement participé à la réunion physique. A l'entrée de la salle des affiches et des kakémonos présentent le dispositif de concertation mis en place et des dossiers de concertation, des synthèses du dossier de concertation et des flyers sont disponibles en libre accès.



La réunion permet une participation à distance via l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>. 2 personnes se sont connectées sur Zoom et ont suivi la réunion à distance.

L'intégralité de la réunion est disponible en replay sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>. Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central, et au public à distance sur Zoom.

La réunion commence à 18h40 et se termine à 20h50.



LES OBJECTIFS DE LA REUNION

- **Permettre une réflexion globale** sur l'association des habitants à la suite du projet
- **Identifier les besoins et attentes du public vis-à-vis de la communication et de la suite de la concertation:** sur quelles thématiques et comment le public souhaite-t-il être associé ?
- **Permettre à toute personne de poser des questions** et de recevoir une réponse.
- **Permettre au maître d'ouvrage d'écouter les participants et d'enrichir sa réflexion** en amont de la prise de décision
- **Débatte collectivement des suite du projet et des modalités d'échange avec les riverains avec tous les acteurs concernés ainsi que d'apporter des compléments d'éclairage sur l'impact potentiel de l'UVE sur la santé des habitants à proximité :** porteurs du projet, associations de riverains, habitants. Pour éclairer ce débat, une écotoxicologue est venue présenter les études disponibles pour apprécier les risques sur la santé liés à la présence de l'UVE.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

1. Présentation générale du cadre de la rencontre (temps de parole, interventions, sujets abordés)

L'animatrice souhaite la bienvenue aux participants et indique le thème de ce quatrième et dernier atelier de concertation : « L'association des habitants à la suite du projet et à la suite de la concertation. »

L'animatrice donne ensuite la parole à M. TERRAIL-NOVES.

2. Mot d'introduction de M. Vincent TERRAIL-NOVES, Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma

« Bonsoir Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous et aussi à ceux qui nous suivent en visioconférence. Je suis président de Decoset, maire de Balma, vice-président de Toulouse Métropole. Nous avons effectivement à Decoset la responsabilité du traitement de nos déchets. Cela passe par deux incinérateurs, dont celui qui nous concerne aujourd'hui, dit de la SETMI ou de Toulouse-Mirail, et l'incinérateur de Bessières. »

« Nous avons par ailleurs, deux centres de tri : un sur la commune de Bessières et un à Toulouse, qui sera intégré à Decoset au 1^{er} janvier 2024. Nous gérons ensuite des quais de transfert, des déchetteries et une déchetterie professionnelle pour le compte de huit collectivités que l'on appelle des EPCI, des établissements publics de coopération intercommunale. Parmi ces EPCI, Toulouse Métropole et le Sicoval sont les collectivités les plus importantes et donc pourvoyeuses de beaucoup de tonnages de déchets. »

« Nous sommes dans le cadre d'une concertation publique en lien avec la Commission Nationale du Débat Public, la CNDP. Cette concertation, Decoset l'a vraiment souhaitée. Je veux insister là-dessus parce que nous avons engagé des travaux de rénovation de l'incinérateur, notamment pour baisser d'un certain niveau les émissions de NOx, d'oxydes d'azote. Mais nous aurions pu aller beaucoup plus loin dans les investissements que nous avons choisis de faire pour une première rénovation, pour un montant de 46 millions d'euros. Mais si nous l'avions fait, nous aurions scellé l'avenir de l'incinérateur, de l'Unité de valorisation énergétique, UVE, pour les 40 ans qui viennent. On a justement voulu

s'arrêter à ces 46 millions d'euros pour pouvoir mettre en débat cette problématique et ce sujet du devenir de l'incinérateur, via trois hypothèses évoquées dans le dossier de concertation. Une première hypothèse, une hypothèse zéro, est imposée par la loi dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public. Nous devons étudier ce qui se passerait si nous ne faisons rien. Dans cette hypothèse, il n'y a pas de reconstruction ni de rénovation. » « Dans la deuxième hypothèse, il y a une rénovation de deux niveaux de l'UVE existant. La troisième hypothèse est, elle, une hypothèse de reconstruction de cet incinérateur, *in situ* ou sur un autre site. Si jamais nous retenons l'hypothèse d'une reconstruction, nous poursuivrons les hypothèses d'implantation de ce futur incinérateur. »

« Vous avez un dossier fourni et épais présentant les quantités de déchets prévisionnels à fournir dans les 10, 15, 20 ans qui viennent par les différentes collectivités qui nous amènent les déchets. Vous avez également des hypothèses de croissance de population que nous avons prises, avec leur impact sur la production de déchets, et donc, la prévention. Voilà le cadre général de cette concertation. »

« Ce soir, nous avons deux aspects différents. Le premier est consacré aux effets potentiellement induits de l'incinérateur sur la santé. Le deuxième aspect consiste à réfléchir, autour des tables rondes, au niveau de concertation que vous voudriez avoir si nous poursuivons avec une rénovation ou une reconstruction, c'est à dire avec un incinérateur. »

« J'espère ne pas avoir été trop long et surtout que chacun trouvera à travers la réunion de ce soir les moyens de s'exprimer ou bien les réponses aux questions qu'il se pose. »

3. Précision des objectifs de la réunion publique et des règles du jeu

L'animatrice rappelle que cet atelier est hybride et qu'on peut aussi y participer à distance via l'application Zoom. Elle présente les personnes présentes du côté de Decoset, outre M. TERRAIL-NOVES : Laurent GUYON, Directeur général des services de Decoset, , Bernard MELLAC, Directeur des services techniques de Decoset, Karine FRAGONAS, cheffe du service incinération de Decoset.

Elle présente ensuite les intervenants à venir : dans la salle, Marine SAINT-DENIS, Docteur en écotoxicologie (PhD)/ Ingénieur, co-gérante de Bio-Tox, Bordeaux ; et à distance : Marie BASQUIN, Chargée de projet traitement des déchets, Rennes Métropole. Elle précise que Mme Isabelle BARTHE, garante de la CNDP, se connectera plus tard à distance au cours de la réunion.

TEMPS 2 – PRESENTATION DU DISPOSITIF

La vidéo de présentation du projet et de la concertation est projetée et les modalités du dispositif sont explicitées rapidement. Ces éléments, ainsi que ceux liés aux garants et à la CNDP, peuvent être retrouvés le site internet de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.



TEMPS 3 – PARTAGER UN SOCLE DE CONNAISSANCES COMMUN SUR LES MOYENS DE LA PARTICIPATION ET LES ENJEUX LIES A LA GESTION DES DECHETS

L'animatrice insiste sur l'importance de ce temps 3. Elle passe la parole à Marine SAINT-DENIS pour aborder les impacts potentiels de l'UVE sur la santé.

Marine SAINT-DENIS, Docteur en écotoxicologie (PhD)/ Ingénieur, co-gérante de Bio-Tox, Bordeaux : « Bonsoir tout le monde. Je suis aussi ingénieure agronome et je le précise parce que j'ai passé ce diplôme à Toulouse, à l'ENSAT, au moment où c'était encore en centre-ville, donc cela date un petit peu. »

EMISSIONS, EXPOSITIONS, RISQUES SANITAIRES ET MESURES AUTOUR DES INSTALLATIONS D'INCINERATION

Expertise et surveillance
environnementale

Veille technologique et
scientifique

Dr. Marine SAINT-DENIS
Ecotoxicologue

Toxicologie réglementaire et
environnementale

Essais écotoxicologiques normalisés
et innovants

Dans le domaine du traitement des déchets :

- Mise en place de comité de pilotage ou comité scientifique
- Expertise des plans de surveillance environnemental (PSE) et proposition d'amélioration
- Élaboration de PSE
- Mise en œuvre de PSE, synthèse et communication des résultats (une dizaine de sites, certains suivis depuis plus de 15 ans)

« Je vais rapidement vous présenter la société Bio-Tox qui existe depuis un peu plus de 20 ans. Nous sommes spécialisés en évaluation des risques sanitaires et environnementaux. Notre travail consiste en diverses expertises et conseils, sur tout ce qui concerne les émissions et les risques des installations. Nous avons également un volet mesures d'impact, avec notamment beaucoup de surveillance environnementale de sites industriels, d'installations ICPE. Depuis un peu plus de 20 ans maintenant, nous suivons un certain

nombre d'installations d'incinération, à Bordeaux, à Brest, à Toulon, un peu partout en France. »

« Dans ce domaine du traitement des déchets, en plus de la surveillance environnementale, il y a aussi la synthèse des plans de surveillance, les recommandations pour améliorer ces plans et la mise en place d'un comité scientifique quand il y a une installation, un projet d'installation, par exemple. Ce sont des choses parfois demandées et évidemment très utiles. »

EMISSIONS, EXPOSITIONS, RISQUES SANITAIRES ET MESURES AUTOUR DES INSTALLATIONS D'INCINÉRATION



Evolution de la réglementation

- ✓ **Arrêté ministériel du 25 janvier 1991**
fixe les conditions thermiques optimales des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) et impose une **filtration des poussières**, ce qui limite en fait les émissions de dioxine en conditions normales de fonctionnement entre 1 et 10 ng/m³
 - ✓ **Circulaire du 30/05/1997**
réalisation d'une mesure annuelle d'émission de dioxines en sortie de cheminée pour les fours de plus de 6 t/h,
 - ✓ **Arrêté du 20 septembre 2002**
Fixation de seuils d'émission, dont dioxines 0.1 ng/m³
Mesures en continu et 2 fois par an pour rejets atmosphériques et aqueux
Article 31 : **Surveillance de l'impact** de l'installation sur l'environnement
 - ✓ **Arrêté du 3 août 2010**
impose des prélèvements en continu de dioxines et furanes, et fixe des flux à ne pas dépasser
 - ✓ **Arrêté du 12 janvier 2021**
Les conclusions des Meilleures Techniques Disponibles du BREF publiées le 03/12/2019 doivent être mises en œuvre avant fin 2023
- Depuis fin 2005, tous les incinérateurs français respectent l'arrêté de 2002, et leurs émissions sont comprises entre 0.002 et 0.1 ng/m³.
Les seuils et les contrôles réglementaires exigés par l'Union Européenne, sont les plus exigeants actuellement en matière d'émissions et de contrôles des dioxines et furanes.
L'arrêté du 03/08/2010, qui impose des prélèvements en continu de dioxines et furanes et fixe des flux à ne pas dépasser, fait de la France le plus exigeant des Pays de l'Union Européenne en matière d'émissions et de contrôles des incinérateurs.



« Je vais vous apporter pendant cet exposé des informations sur les émissions, sur les expositions, sur les risques sanitaires et sur les mesures qu'on peut réaliser autour des installations d'incinération. Le sujet est très vaste et cela ne sera pas forcément exhaustif. »

« Pour commencer, l'évolution de la réglementation. Le premier aspect réglementaire important pour nous est l'arrêté du 20 septembre 2002 qui traduit une directive européenne. Il est important parce qu'il a été réellement respecté et mis en œuvre par la totalité des installations d'incinération en France et celles qui ne pouvaient pas le mettre en œuvre ont fermé. Auparavant, certains incinérateurs avaient des soucis, émettaient beaucoup et étaient polluants. Cet arrêté fixe des seuils d'émissions, notamment pour les dioxines, à 0,1 ng/m³, ainsi que pour d'autres composés. Il impose des mesures en continu, et deux fois par an pour les rejets atmosphériques et les rejets aqueux. »

« Il y a aussi ce fameux article 31 qui va imposer une surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement. C'est à dire qu'on va sortir du site et aller voir ce qui se passe dans l'environnement. C'est quelque chose qui n'est pas toujours fait autour des installations ICPE et c'est donc un point important à souligner. »

« Ensuite, il y a également l'arrêté d'août 2010, important puisqu'il impose des prélèvements en continu, ou semi-continu pour les dioxines. Il fixe également des flux maximums à ne pas dépasser pour les installations. Cet arrêté-là n'est pas imposé par l'Europe. On l'a imposé en France mais pas dans les autres pays européens. De ce côté-là, on est plus exigeant que les autres pays européens. »

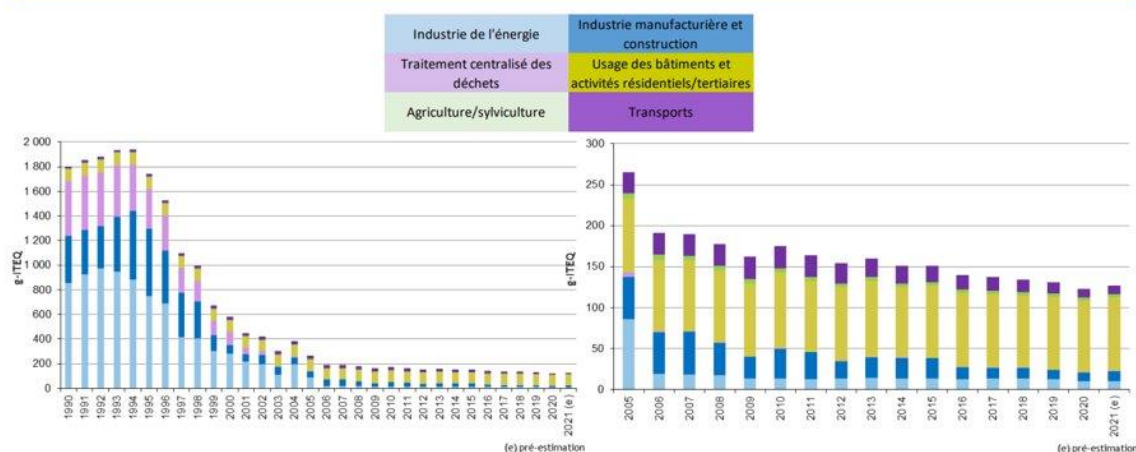
« Il y a enfin le dernier arrêté de janvier 2021 avec des conclusions sur de meilleures techniques disponibles publiées fin 2019 et qui doivent être mises en œuvre avant 2023. »

« Depuis fin 2005, toutes les installations respectent donc cet arrêté de 2002 et leurs émissions sont réellement comprises entre 0,002 et 0,1. On a ainsi, des émissions très basses. Les seuils et les contrôles réglementaires exigés par l'Union Européenne sont les plus stricts au niveau international. Ils sont nettement plus bas que par exemple, aux Etats-Unis ou au Japon. C'est plutôt un bon point de ce côté-là pour la France. »

« Juste un petit mot : quid des autres installations de traitement des déchets ? Il n'y a aucune obligation de mesure à l'extérieur du site pour les centres de stockage et pour la méthanisation, excepté pour les eaux souterraines. Pour ces installations, on n'est pas obligé de faire une surveillance environnementale ; et parfois, elle est réalisée, mais c'est de l'extra réglementaire et donc, pas du tout un cas général. »

« A noter le cas des autres installations ICPE, en dehors du traitement des déchets, comme une usine de métallurgie ou n'importe quelle autre usine qui aurait des émissions. Ces autres installations ICPE n'ont pas du tout de telles exigences de mesure. On va imposer une surveillance de la qualité de l'air autour de ces installations, avec des seuils moins bas, moins exigeants par rapport à ceux en œuvre pour l'incinération. »

Inventaire national des émissions de dioxines et furanes (CITEPA 2022)



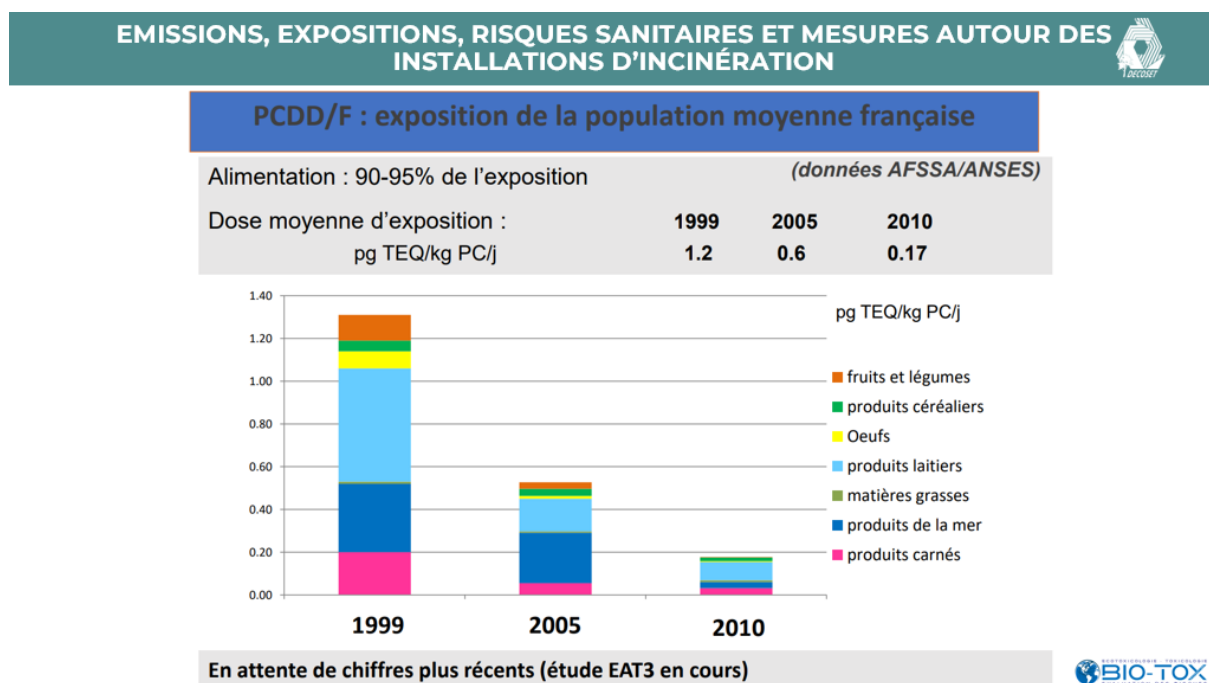
Incinération : 1.3% des émissions nationales en 2021

« Maintenant, quelques mots sur les émissions nationales de dioxines et de furanes, puisque c'est un traceur de ce type d'installation, même si il y en a d'autres, évidemment. »

« Ces deux graphiques (ci-dessus) illustrent les émissions nationales de dioxine et furanes, tous secteurs confondus. Sur le graphique de gauche, figurent les émissions depuis 1990 jusqu'à 2021. Celui de droite, à une échelle différente, permet de visualiser un peu mieux ce qui se passe à partir de 2005, avec les émissions de 2005 à 2021. Les mesures de ces émissions sont réalisées par le CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique), une institution financée par le gouvernement. »

« On peut voir tout d'abord, une très forte diminution de ces émissions de dioxyde, le maximum. En 1994, on était quasiment à deux kilos et on est passé à environ 100 grammes à partir de 2005/2006, soit une diminution très importante, d'environ 94 % . »

« Avant la mise aux normes des incinérateurs, les deux secteurs les plus importants en termes d'émissions de dioxines et furanes étaient celui des incinérateurs et celui de l'industrie métallurgique. On voit bien qu'à partir de 2005, leur part a drastiquement baissé. On peut constater que le premier émetteur depuis 2005 est le secteur d'activité résidentiel et tertiaire, dans lequel l'essentiel des émissions provient du brûlage illégal de câbles. Quasiment la moitié des émissions dioxines et furanes en France vient du brûlage de câbles. Ensuite, le deuxième secteur émetteur est l'industrie métallurgique et/ou le transport, cela dépend des années. L'incinération représente désormais environ 1,3 % des émissions nationales de dioxine et furanes, un niveau assez faible. Il est important d'avoir cela à l'esprit parce que, quand on fait une surveillance sur le terrain, on va mesurer des dioxines et furanes, des métaux en général. Et ces composés ne viennent pas que de l'usine qu'on surveille. Ils viennent de plein d'autres sources, et en l'occurrence, parfois très largement majoritaires. »

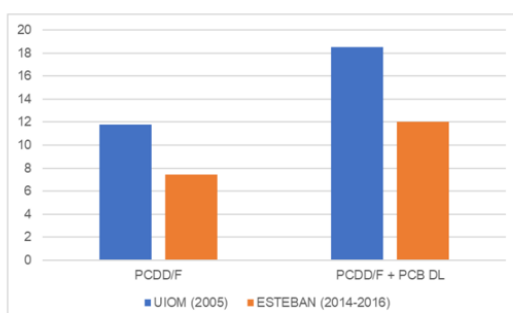


« Maintenant, un petit mot rapide sur l'exposition moyenne de la population française aux dioxines et sur l'évolution de cette exposition. Il faut savoir que l'essentiel de l'exposition vient de l'alimentation, pour 90 à 95 %. Cette dose moyenne d'exposition (dans le transparent ci-dessus) des Français a été divisée par deux entre 1999 et 2005. Elle a ensuite également très fortement diminué entre 2005 et 2010. On est passé de 1,2 en 1999 à 0,17 en 2010. Ce sont les données de l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) qui est maintenant devenue l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Et on attend des chiffres plus récents des études en cours, pour voir si ça continue à diminuer. »



PCDD/F : imprégnation de la population moyenne française

Analyses dans le sérum, pg TEQ/g matière grasse



UIOM : étude AFSSA/InVS 2009 (mesures de 2005) (voir diapo 9)
 ESTEBAN : étude Santé publique France 2021 (mesures 2014-2016),
 www.santepubliquefrance.fr

Baisse d'environ 35% en 10 ans



« Je vous ai parlé de l'exposition, de ce qu'on ingère. Sur ce graphe (ci-dessus), figure l'imprégnation moyenne de la population française : ce n'est plus ce qu'on ingère, c'est ce qui est dans nos organismes. Dans ce cas-là, on fait des mesures dans le sérum d'un certain nombre d'individus de différents âges et de différents sexes, lors d'études nationales. On constate une baisse d'environ 35 % en dix ans de cette imprégnation moyenne de la population française à ces polluants type dioxines et PCB (Polychlorobiphényles). Ces données sont également confirmées par des études plus récentes mais de plus petite envergure, comme par exemple, celle réalisée en 2021 autour de l'incinérateur de Turin, un des plus gros d'Europe, avec 500 000 tonnes environ incinérées par an. On ne constate pas de différence entre les groupes exposés et ceux non exposés. Et en plus, on voit une baisse significative des teneurs au cours du temps. Des études espagnoles montrent la même chose. »



Inventaire national des émissions : autres composés (CITEPA 2022)

Composé	Total émissions			Incinération (% du total)		
	1990	2005	2020	1990	2005	2020
SO ₂ (kt)	1287	458	91	0.7%	0.4%	1.4%
NO _x (kt)	2088	1500	660	0.8%	1.4%	1.3%
HAP (t)	46	34	33	2.3%	0.7%	0.5%
As (t)	17	12	4	5.1%	4.3%	0.7%
Cd (t)	20	6	3	39.9%	15.6%	11.4%
Cr (t)	399	55	27	1.1%	5.7%	1.7%
Hg (t)	26	7	2	45.8%	24.2%	20.7%
Pb (t)	4274	155	72	2.2%	5.0%	4.9%
Zn (t)	2086	475	340	7.4%	2.8%	3.2%
PCDD/F (g TEQ)	1802	265	122	70.8%	28.2%	1.3%
PCB (kg)	178	68	30	42.7%	7.1%	1.2%
PM 2.5 (kt)	420	247	113	0.7%	0.1%	0.1%
PM 10 (kt)	540	341	187	0.7%	0.1%	0.1%

Contribution non négligeable pour Cd et Hg (mais non majoritaire), faible à négligeable pour les autres composés (notamment NO_x et particules fines, responsables de décès prématurés en lien avec la pollution de l'air)



« Juste un petit mot pour terminer sur les autres composés, puisque évidemment, il n'y a pas que les dioxines et les furanes qui sont émises par les installations d'incinération. Sur ce tableau (transparent ci-dessus), figurent du SO₂, dioxyde de soufre, des NO_x, les oxydes

d'azote, et les HAP, les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Ensuite, il y a un certain nombre de métaux : arsenic, cadmium, chrome, mercure, plomb, zinc. Et les particules fines PM2,5 et PM10. Vous avez ainsi sur ce tableau la totalité des émissions en fonction des années, de 1990 à 2020. Vous avez aussi la contribution des émissions des incinérateurs en France par rapport à la totalité de ces émissions. Vous voyez ainsi, que la contribution des émissions des incinérateurs est relativement faible pour la plupart des composés. Là où elle n'est pas négligeable, c'est pour le mercure et le cadmium. Pour les autres composés, elle est en général très faible. Pour les oxydes d'azote, on est à 1,3 %. Pour les particules fines, à 0,1 %.

« Pourquoi je vous parle de ces composés-là ? Parce que quand on parle de pollution et de morbidité et de décès, de décès excédentaires liés à la pollution de l'air, ce sont ces composés-là qui sont concernés en général. Donc, si on veut agir sur ce problème là, ce ne sera pas sur l'incinération qu'il faudra agir mais sur d'autres sources. »

« Ensuite, on peut également faire des inventaires au niveau local. C'est également très intéressant. Je n'en ai pas trouvé sur le site Atmo Occitanie et je ne les ai pas contactés pour avoir ces informations-là. Mais je sais que, par exemple, Atmo Auvergne Rhône-Alpes, depuis quinze ans, fait des inventaires d'émissions assez complets et qui permettent de constater que ces informations au niveau national, on va les retrouver au niveau régional, voire au niveau local. »

LES ÉTUDES COMMANDÉES EN 2000 PAR L'EXPERTISE COLLECTIVE INSERM



« Avant de vous présenter des résultats d'études qui concernent les installations d'incinération, je vais vous expliquer en quelques mots les différents types d'études qui existent. Il y a celles réalisées avant qu'un site soit en service et d'autres après, après quelques années, pour mesurer l'impact de ce site sur la population et sur l'environnement. »

« Il y a des études qui vont donner des informations sur l'exposition des populations, comme l'étude d'imprégnation à l'échelle nationale. On va faire des mesures dans les organismes des personnes qui vivent, soit autour d'un site, soit complètement en dehors, la population témoin. »

« Il y a également un certain nombre d'études épidémiologiques, comme celles de l'incidence des cancers à l'échelle nationale. Dans ce cas, on ne va pas cibler une substance en particulier mais des symptômes, l'apparition d'effets. Et puis il y a les évaluations des risques sanitaires, réalisées a priori, avant que le site soit là : on va estimer les émissions et

les expositions et quantifier le risque. Ce sont donc des choses différentes qui se complètent et doivent, de préférence, être toutes menées en fonction du contexte. Évidemment, ces évaluations des risques sanitaires sont obligatoires dès lors que l'on monte un dossier de demande d'autorisation d'exploiter. »

« Les inquiétudes des populations riveraines ont conduit, il y a une vingtaine d'années déjà, les pouvoirs publics à demander la réalisation d'études de grande envergure pour connaître l'exposition et les risques de la population française à ces sites, à ces installations d'incinération. Ces études ont été menées à l'époque par l'Institut national de veille sanitaire, devenu aujourd'hui Santé publique France. Ils se sont rapidement rendu compte qu'il valait mieux faire une étude avec énormément d'individus et de nombreux sites plutôt qu'une étude par site. Cela permettait d'avoir une puissance statistique plus importante. Et en épidémiologie, c'est très important puisqu'on fait du travail statistique. On a créé en 2002 l'Institut de veille sanitaire et l'AFSSA, devenue aujourd'hui l'ANSES, et on a engagé une démarche nationale pour apporter des réponses autour de ces sites. Il se trouve que, 20 ans après, ces études font toujours référence au niveau international parce que nulle part ailleurs, on a réalisé des études d'une telle envergure. »

EMISSIONS, EXPOSITIONS, RISQUES SANITAIRES ET MESURES AUTOUR DES INSTALLATIONS D'INCINÉRATION



L'ETUDE EPIDEMIOLOGIQUE INCIDENCE DES CANCERS AFSSA/INVS 2009

Concerne des **expositions passées**.

- Objectif : étudier à l'échelle nationale la relation entre la fréquence des cancers chez l'adulte et l'exposition aux rejets atmosphériques des incinérateurs
- Méthode : étude géographique, sur 4 départements, 16 incinérateurs et 2.5 millions de personnes, exposition entre 1972 et 1985, cancers apparus entre 1990 et 1996.
- Résultats : relation significative entre le lieu de résidence sous un panache d'UIOM et l'augmentation du risque de certains cancers notamment chez la femme. Excès de risque faibles (1.06 à 1.23) et à la limite de la significativité par rapport à d'autres facteurs de risque.

L'étude ne peut établir la relation de causalité des relations observées

Résultats non transposables à la situation actuelle (émissions 100 fois plus faibles)
D'après l'InVS, il paraît improbable de pouvoir quantifier les impacts des installations actuelles avec des telles études



« Je vais vous présenter le résultat de ces études. Tout d'abord, l'étude épidémiologique sur l'incidence des cancers, datant de 2009, et qui concerne donc des expositions passées (transparent ci-dessus). L'objectif était d'étudier à l'échelle nationale la relation entre la fréquence des cancers chez l'adulte et l'exposition aux émissions des installations d'incinération. Cette étude géographique sur quatre départements avec seize incinérateurs concernait 2,5 millions de personnes, avec une exposition entre 1972 et 1985 et donc l'apparition des cancers entre 1990 et 1996. Cela ne concerne pas des incinérateurs actuels mais des incinérateurs anciens qui polluaient et qui émettaient beaucoup plus que ceux d'aujourd'hui. Ça n'a rien à voir en terme de quantité de dioxine. On était au-dessus, largement au-dessus, de 0,1 nanogramme. »

« Cette étude a mis en évidence une relation significative entre le lieu de résidence sous le panache de l'incinérateur, et l'augmentation du risque de certains cancers, et notamment chez la femme, avec des excès de risque qui sont faibles puisqu'on est entre 1,06 et 1,23 et qui sont à la limite de la significativité par rapport à d'autres facteurs de risques, comme l'alimentation, ou le tabagisme, avec pour ce dernier, un excès de risque de 20. Donc on

n'est pas du tout dans la même échelle. Enormément de facteurs peuvent influencer cette apparition de cancers. »

« L'étude n'a pas pu, avec les données qu'elle avait, établir de relation de causalité entre l'apparition de ces cancers et la présence de ces sites. Et ces résultats ne sont pas transposables avec la situation actuelle, selon Santé Publique France, puisqu'on a des émissions qui sont environ 100 fois plus faibles aujourd'hui. »

EMISSIONS, EXPOSITIONS, RISQUES SANITAIRES ET MESURES AUTOUR DES INSTALLATIONS D'INCINÉRATION



L'ETUDE D'IMPREGNATION PAR LES DIOXINES DES POPULATIONS VIVANT A PROXIMITE DES INCINERATEURS AFSSA/INVS 2009

Porte sur une exposition plus récente : années 1990-2005, donc des usines aux normes de 1991 voire de 2002

- Objectifs :
 - ✓ évaluer si les émissions des incinérateurs contribuent à augmenter l'imprégnation par les dioxines des riverains,
 - ✓ étudier l'influence de la consommation d'aliments produits localement
- Méthode : mesures de dioxines et furanes, PCB, plomb et cadmium sur plus de 1000 personnes de 30 à 65 ans résidant près de 8 usines et dans des zones témoins
- Résultats :
Rôle déterminant de certains facteurs (âge, sexe, tabagisme, consommation produits de la mer)
Pas de différences sur la concentration en dioxines dans le sang des personnes exposées et non exposées



« Une autre étude réalisée par Santé Publique France et l'AFSSA en 2009 (transparent ci-dessus) est aussi très importante : c'est l'étude d'imprégnation par les dioxines des populations qui vivent à côté d'une installation d'incinération. On a fait des mesures dans le sang et dans l'urine des personnes habitant autour d'un site ou de personnes considérées comme des populations témoins, loin de ces installations. Cela concernait des expositions plus récentes, durant les années 1990-2005, avec des usines aux normes de 1991, voire de 2002. On n'était déjà plus dans le même type d'installations. L'objectif était surtout d'évaluer si les émissions des incinérateurs contribuaient à augmenter l'imprégnation par les dioxines des riverains. Et de regarder également l'influence de la consommation d'aliments produits localement. On a donc mesuré les dioxines et furanes mais aussi les PCB, le plomb et le cadmium. Sur plus de 1000 personnes entre 30 et 65 ans, autour de huit usines et de deux sites témoins. »

« Les principaux résultats de cette étude très complète étaient de montrer le rôle déterminant de certains facteurs comme l'âge, le sexe, le tabagisme, la consommation de produits de la mer. Mais ces études n'ont pas mis en évidence de différences de concentration de dioxines dans le sang entre les personnes exposées et les personnes non exposées, sur les 1000 individus. Cette étude, comme celle de 2009 citée précédemment, a été confirmée par des études plus récentes, mais de moindre envergure, comme celle réalisée en 2010 par l'Union régionale des médecins du Nord-Pas-de-Calais, concernant l'usine d'Halluin, qui était une usine assez émettrice. »



LES EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (ERS)

Objectif : quantifier les probabilités de survenue d'effets à partir des expositions modélisées pour une situation future (estimer les risques)

4 étapes :

- Identification des dangers liés aux substances émises
- Études des relations dose-réponse pour ces substances
- Évaluation de l'exposition de l'homme (par inhalation, ingestion)
- Caractérisation des risques

Hypothèses majorantes

Etude nationale InVS (2003) : situation après 2005 (incinérateurs aux normes 2005)

⇒ **Pour un incinérateur respectant les valeurs réglementaires, le risque pour les populations les plus exposées est inférieur au seuil d'acceptabilité pris par les instances internationales**

Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire de l'INVS (fév 2009) :

Synthèse des dernières études sanitaires françaises : étude épidémiologique, étude d'imprégnation, études sanitaires réalisées autour de Gilly sur Isère, étude épidémiologique autour de l'UIOM de Besançon, rapport OMS sur la situation européenne.

« Avec ces mesures, l'impact sanitaire des UIOM pourrait être suffisamment contrôlé pour que se pose la question de faire désormais porter l'effort de recherche sur d'autres sources de pollution industrielle moins réglementées ».



« Je vous donne maintenant quelques informations sur les évaluations des risques sanitaires (ci-dessus). Ce sont des études, comme je le disais, faites *a priori*, avant que l'usine soit en service. On va estimer et modéliser les risques et les expositions, en tenant compte des paramètres comme la durée d'exposition, en les majorant, donc des situations improbables, pour être sûr qu'on ne va pas minimiser le risque. Là aussi, l'Institut national de veille sanitaire a réalisé en 2003 une vaste étude d'évaluation des risques sanitaires pour l'ensemble des installations d'incinération en France. La conclusion de cette étude est que, pour une usine qui va respecter les valeurs réglementaires, le risque pour les populations les plus exposées est inférieur au seuil d'acceptabilité défini par les instances internationales. Pour chaque site, on peut prendre toutes les substances qui sont des traceurs pour le site. Par exemple, pour ce site de l'UVE, cela va être évidemment les dioxines et les métaux et aussi des composés gazeux. »



LE PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTAL

Le guide INERIS de 2001 spécifique sur les installations d'incinération a été mis à jour en 2013. L'INERIS a ensuite édité un guide sur la surveillance de l'air des ICPE.

L'INERIS recommande :

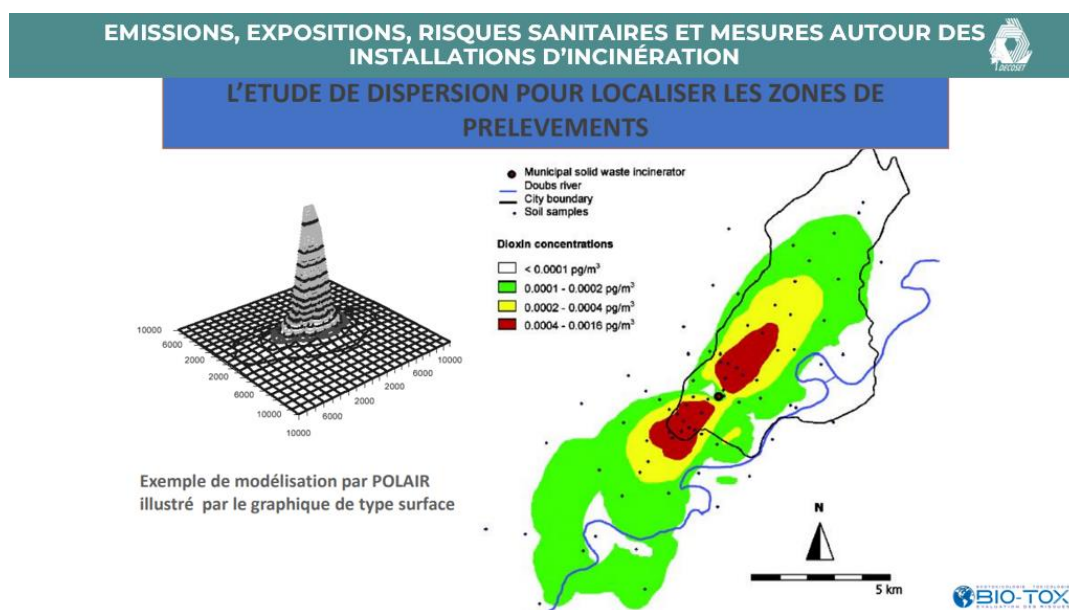
- 2 outils complémentaires : un mis en place sur une durée spécifique (jauge, ray-grass, prélèvement d'air), et l'autre présent sur le terrain (lichens, mousses, sols, grandes cultures...)
- Des zones exposées à différentes distances de la source et des témoins bas et haut
- Une fréquence annuelle, voir plus faible pour l'outil prélevé dans le milieu
- La prise en compte des données météo et du fonctionnement du site



« On a fait aussi (transparent ci-dessus) des mesures environnementales autour de ces usines, pour vérifier des impacts potentiels en fonction de ce qui se passe sur le terrain et pas seulement faire de la théorie. L'INERIS, l'Institut national de l'environnement et des

risques industriels, a produit en 2001 un guide spécifique sur les usines d'incinération, mis à jour en 2013, avec des outils recommandés pour cette surveillance. »

« Pour cette surveillance environnementale, on utilise sur le terrain deux outils complémentaires. Le premier type d'outils peut être des collecteurs de retombée des jauges, ou des prélèvements d'air actifs, mis en place par exemple par Atmo autour de l'usine de Toulouse, pendant quelques jours ou quelques semaines. L'autre type d'outil va lui être présent de façon continue sur le site : par exemple, des lichens, des mousses des sols ou des végétaux de grandes cultures. Mais là, avec cette UVE, on est dans un contexte très particulier, dans une zone urbaine, et ce n'est pas toujours possible. Ces types d'outils sont intéressants car ce sont des matrices là en permanence et non pas pendant une durée déterminée. Elles complètent les informations apportées par les outils mis en place pendant quelques semaines. »



« Évidemment, il faut avoir des mesures réalisées dans des points exposés et dans des points non exposés. D'où l'importance d'avoir une étude de dispersion qui va modéliser les émissions du site, et de savoir où sont les zones d'impact maximal attendues (transparent ci-dessus). En fonction de ces études de modélisation, systématiquement réalisées avant une évaluation des risques sanitaires, on va pouvoir savoir où placer sur le terrain les points de mesure exposés et les zones témoins. On procède ainsi, à une vérification des émissions réelles. Certaines modalités peuvent varier en fonction des sites : par exemple, à Toulouse, vous avez des mesures de NOx, des particules, des métaux, des dioxines différents, et également des lichens. Mais globalement, on tombe quand même sur ce genre d'outils, sachant que l'important est de travailler sur la matrice la plus sensible. Depuis que ces usines sont aux normes, les émissions sont faibles et si on ne prend pas des outils très sensibles, on a peu de chance de voir quelque chose. »

L'animatrice remercie l'intervenante et précise que tous les transparents seront disponibles sur le site de la concertation. Elle passe la parole à Mme BASQUIN pour évoquer la cas de la concertation préalable sur la restructuration de l'UVE (Unité de valorisation énergétique) de Rennes Métropole.

Marie BASQUIN, Chargée de projet traitement des déchets, Rennes Métropole : « Notre concertation a eu lieu entre le 31 octobre 2018 et le 1^{er} février 2019. Comme pour cette concertation sur l'UVE Toulouse-Mirail, nous avons eu deux garants désignés par la CNDP.

On a constitué, comme nos collègues de Decoset, le dossier de concertation à destination du public et nous avons organisé pour l'occasion deux réunions publiques.

R Direction des déchets et des réseaux d'énergies

Retour d'expérience
Concertation UVE
Rennes Métropole



30

metropole.rennes.fr

R Déroulement de la concertation réglementaire

Période de concertation : 31 octobre 2018 au 1 février 2019 inclus (prolongation entre le 14 décembre 2018 et le 1^{er} février 2019)

Désignation de 2 garants par la CNDP

Contenu du dossier de concertation:

- Un dossier technique composé de présentations, extraits d'études...
- Une plaquette de présentation générale du projet

Un registre dématérialisé + registres physiques

2 réunions publiques:

- ⇒ 1^{ère} réunion publique organisée le 13 novembre 2018 à la mairie de quartier de Villejean pour présenter le projet
→ Environ 40 personnes présentes
- ⇒ 2^{ème} réunion publique organisée le 30 janvier 2019 à l'hôtel de Rennes Métropole dédiée à l'impact sanitaire des UVE
→ Environ 60 personnes présentes

METROPOLE Rennes

« Notre périmètre de concertation était moins large que celui de Decoset (transparent ci-dessous). Nous avons une concertation qui concernait essentiellement tout ce qui est en lien avec le trafic lié à l'usine. »

R

Périmètre de la concertation:

Gestion du trafic lié à l'UVE Intégration architecturale et paysagère Suivi environnemental de l'UVE Communication pendant les travaux Suivi des impacts des travaux	Elements non intégrés à la concertation: Le choix de reconstruire de l'UVE Le mode d'exploitation de l'installation Le type de contrat de construction
---	--

32

metropole.rennes.fr

« On attendait des propositions des riverains et des usagers sur l'optimisation du trafic lié à l'activité de l'installation, l'intégration architecturale et paysagère de l'installation dans son environnement. »

« Il faut savoir que l'usine de Rennes est dans un environnement hyper urbain. On est en intra-rocade et on a autour de l'installation que des habitations, notamment des logements

collectifs. Bien évidemment, cela portait aussi sur la communication que les usagers attendaient de la métropole pendant les travaux et sur la manière de suivre les impacts des travaux : le bruit, la poussière et le trafic. »

« Il est important de préciser que notre concertation ne portait pas sur le choix de reconstruire ou pas l'usine d'incinération. Ce choix-là avait déjà été acté par les élus de la Métropole, avant que la concertation ne démarre. Bien évidemment, ce choix avait été éclairé par la réalisation de plusieurs études, visant notamment à comparer les situations pour la Métropole : si effectivement l'usine devait s'arrêter, si on remplaçait l'usine d'incinération par un tri mécano-biologique ; ou si on remplaçait les usines d'incinération par une chaufferie biomasse pour chauffer le réseau de chaleur. Le mode d'exploitation de l'installation n'a pas été discuté. On était sur une concession de service public et les élus avaient fait le choix de rester sur ce type d'exploitation. »

« Nous sommes partis sur un contrat de conception-réalisation, c'est à dire que nous n'avons pas de maître d'œuvre. Nous n'avons, entre guillemets, qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage. C'est donc la Métropole qui pilote le projet en direct. »



Les principales thématiques soulevées durant la concertation

=> L'impact sanitaire des rejets de l'UVE et l'implantation des points de suivi de l'impact environnemental

=> Le maintien de la capacité de l'UVE alors que RM est territoire ZDZG

=> Le lien entre UVE et RCU pour justifier le maintien de l'UVE

33

metropole.rennes.fr

METROPOLE
de RENNES

« Voici les principales thématiques qui ont été soulevées durant cette concertation (transparent ci-dessus) : il s'agit évidemment de l'impact sanitaire des rejets de l'usine et l'implantation des points de suivi environnemental, et ensuite, le maintien de la capacité de l'usine alors que Rennes Métropole est un territoire ZDZG (Zéro déchet, zéro gaspillage). Pourquoi on maintient 144 000 tonnes alors que la métropole apporte environ 85 % des déchets de la capacité de l'usine ? Et il y avait des questions effectivement sur le lien entre l'usine et le réseau de chaleur urbain qui, au sens de la Métropole, devait justifier et pouvait justifier le maintien de l'usine à son emplacement initial. »

« Durant cette concertation, on a reçu 56 questions sur le registre dématérialisé. Et comme Decoset, la Métropole a fait le choix de répondre à chacune des remarques. »



Bilan de la concertation réglementaire

Recommandations réalisées par les garants et propositions de plan d'actions RM

Propositions Garants	Propositions services	Délai
Rendre public conjointement au bilan des garants les contenus principaux des observations faites et des réponses apportées (sous forme de FAQ)	Mise en ligne du rapport des garants et des questions/réponses échangées durant la concertation sur : - Le registre dématérialisé concertation - Le site internet de l'UVE - Le site internet de RM	Réalisé dès la mi mars
Utiliser le site internet propre de l'UVE comme un outil de la poursuite du dialogue et d'information des riverains	- Possibilité de relayer sur le site de l'UVE les informations relatives aux campagnes Ambassad'Air et au suivi de la qualité de l'air réalisé par Air Breizh	Avant l'été 2019
Développer plus de contacts direct avec les riverains	Quid d'une stratégie plus globale liée à la thématique « qualité de l'air » ? => plaquettes, films, réunions ? Pilote ?	Juin 2019 Lié à l'arbitrage politique



« A la fin de cette concertation, les garants ont émis leur rapport et fait des recommandations. Ils ont demandé de bien communiquer ce fameux bilan à l'ensemble des usagers, ce qu'on a fait via les différents sites internet de la Métropole. On a aussi utilisé le site internet unique de notre usine pour transmettre des informations sur la qualité de l'air sur Rennes. Un point très important pour les garants était effectivement de développer le contact direct avec les riverains. Nous avons déjà une CSS (Commission de suivi du site) et les garants nous ont conseillé d'aller plus loin dans la communication. »



Bilan de la concertation réglementaire

Recommandations réalisées par les garants et propositions de plan d'actions RM

Propositions Garants	Propositions services	Délai de réalisation
Développer plus de contacts direct avec les riverains	- Mise en œuvre du commission de suivi des travaux	
Prendre en compte, dans la mesure du possible, les préconisations faites par Santé Publique France lors de la 2^{ème} réunion publique	- Demande relayée aux candidats du Conception/Réalisation qui auront la charge de l'établissement du dossier d'autorisation administrative - Information sur le contenu des études et notamment de l'EQRS aux membres de la CSS voire de la commission de suivi des travaux,	Réalisé Début 2020 D'ici 2020



« C'est pour ça qu'on a mis en œuvre une commission de suivi des travaux. Elle regroupe un certain nombre d'associations locales, des associations environnementales pas forcément membres de la CSS, mais actives, notamment dans le quartier où l'usine est implantée. On sollicite assez régulièrement cette commission de suivi des travaux, pour à la fois, partager, et pour avoir leur avis sur la communication, sur le suivi environnemental. De façon plus générale, on a souhaité cette commission pour former les représentants des associations au suivi environnemental, à la lecture d'analyses de rejets en cheminée, et des analyses d'eau. Il était très important pour nous que cette culture acquise par ces personnes-là leur permette vraiment de comprendre les bulletins d'analyse qu'on leur communique. Ces personnes ont été un relais sur le terrain auprès des autres usagers. Ce qui nous a permis finalement d'avoir une enquête publique qui s'est très bien déroulée. »

« Nous avons aussi pris en compte les préconisations de Santé Publique France (transparent ci-dessus), comme le fait de solliciter et informer les habitants, avant le dépôt à la préfecture des études de risques sanitaires. Il s'agissait de continuer le dialogue, via cette fameuse commission. On a travaillé avec eux sur l'impact environnemental, sur la matrice suivie, comme le lait de vache, les mousses, les œufs, etc. »

« On a abouti effectivement à un plan de suivi environnemental, mis en place alors que l'usine est arrêtée, pour effectivement, pouvoir évaluer, par la suite, l'impact réel de l'installation sur son environnement. »

L'animatrice remercie l'intervenante et introduit le temps d'échanges avec le public.

Une intervenante du public dans la salle : « Bonsoir, cette question s'adresse plutôt à Mme BASQUIN. Je voulais savoir comment vous avez communiqué autour de la concertation. Parce que j'ai l'impression qu'il y a eu beaucoup de participants, beaucoup de questions sur le site et de participants aux premières réunions. »

Mme BASQUIN (Rennes Métropole) : « Pour la concertation, on a utilisé les médias, je dirais, traditionnels. Chez nous c'est Ouest-France et tous les journaux locaux. On a fait beaucoup de rappels en fait, mis beaucoup d'encarts dans la presse et utilisé les réseaux sociaux. On s'est effectivement rendu compte qu'avec les journaux, on ne touchait pas tous les publics. Mais par contre, en utilisant les réseaux sociaux, on a touché un public différent qui a amené une participation et un avis un peu différents. C'était les deux moyens principaux utilisés pour communiquer. »

La même intervenante : « Quand vous dites les réseaux sociaux, est ce que c'était sur des comptes officiels, ou bien est-ce que vous avez mis des publicités qui pouvaient toucher même des personnes qui ne suivent pas forcément des canaux officiels ? »

Mme BASQUIN : « Alors non, effectivement, c'était uniquement les comptes officiels de la Métropole ou des directeurs ou des directrices des services chez nous qui ont un compte Twitter. Et les comptes officiels Instagram et Facebook de la Métropole ont été les seuls médias institutionnels. »

Une autre intervenante dans le public : « Ma question s'adresse peut être à Mme SAINT-DENIS ou à quelqu'un de l'usine elle-même. Mme SAINT-DENIS nous a beaucoup rassurés sur les pollutions. Donc c'est pas mal. Mais est ce qu'on va avoir des chiffres sur celle de Monlong de Bellefontaine (l'UVE de Bessières) ? Parce qu'apparemment il y a eu quand même des alertes comme quoi cette usine était assez polluante. Voilà, merci. »

Mme SAINT-DENIS : « Je pense que c'est peut-être plus à Decoset de répondre. Mais je pense qu'il n'y a aucune raison pour que vous n'ayez pas des informations locales. Je ne pouvais pas tout présenter ce soir et n'ai pas forcément connaissance de toutes ces données locales. Mais c'est tout à fait légitime d'avoir des informations locales. »

Bernard MELLAC, Directeur des services techniques de Decoset : « La première chose, c'est qu'effectivement l'usine respecte les normes actuelles. On a parlé de la réglementation de 2002 et on la respecte. Tous ces résultats de l'usine de la Setmi sont donnés au cours des Commissions de suivi, avec des suivis mensuels et des suivis annuels. Vous avez aussi accès aux études réalisées par Atmo. On était là pour échanger et on pourrait effectivement vous présenter des transparents avec tous les chiffres sur les UVE, qui respectent effectivement cette réglementation. »

Karine FRAGONAS, Cheffe du service incinération de Decoset : « On a mis des extraits du compte-rendu de la Commission de suivi sur le site de la concertation, dans la bibliothèque de ressources. Des représentants des associations parmi nous ce soir sont présents à la

commission de suivi du site et on leur présente les données tous les ans, notamment celles sur les lichens, les dioxines : on a toutes les études, tous les sujets sur le suivi. »

« On a présenté hier soir à notre réunion dans le quartier Saint-Simon justement la dernière étude de dispersion, pour bien montrer la dispersion du panache et que les deux stations de mesure étaient bien positionnées là où ça retombe. Les mesures de ces stations correspondent à celles des autres stations, qui sont complètement en dehors de la route, des retombées du panache. »

Question d'un intervenant dans le public : « C'était pour revenir sur la loi de 2002, l'article 31 que vous avez présenté, et sur la surveillance et l'impact environnemental. Vous avez dit, je crois, sortir du site pour évaluer la qualité de l'air. Je viens de comprendre qu'il y a deux endroits où la qualité de l'air est évaluée. Mais je voulais savoir aussi si, sur Toulouse-Mirail, on a des chiffres sur l'imprégnation et sur les risques sanitaires ? Il y avait aussi une question d'études *a priori* et *a posteriori* : est-ce que ça a été fait à l'UVE Toulouse-Mirail ? Est-ce que c'est prévu si ça n'a pas été fait, dans le cadre des hypothèses qui sont présentées ? Ma dernière question porte sur le seuil d'acceptabilité que vous avez évoqué. Vous avez dit qu'une source internationale l'avait fixé. Cela aurait été intéressant de savoir comment cela est fixé, pour en savoir plus. Et qu'est ce qui est dit 'acceptable' ? »

Mme SAINT DENIS : Je pense qu'il faudrait vérifier dans l'étude de santé publique France et je ne pense pas que le site de Toulouse fasse partie des usines qui ont été étudiées. A vérifier. Ensuite, je vais essayer de penser à tout ce que vous avez dit concernant les mesures environnementales. »

« Il y a différents types de mesures puisqu'il y a des mesures à la cheminée, très complètes, des informations sur les mesures en continu, en semi continu, voire tous les six mois. Et après, il y a les mesures dans l'environnement : c'est encore autre chose puisqu'on va voir ce qu'il y a autour du site. Et comme je vous ai expliqué tout à l'heure, on mesure des dioxines et des métaux émis un petit peu par l'usine, et puis également, beaucoup parfois, par d'autres sources. Et on ne peut pas faire le distinguo, quand on mesure les dioxines et quand on mesure les métaux. On n'a pas les moyens de le faire aujourd'hui. »

« C'est vraiment très important de connaître parfaitement les émissions de l'usine car elles fournissent énormément de données. On sait ce qui sort, on a des flux annuels quand même très précis sur beaucoup de substances. On peut discuter de l'exhaustivité, mais il y en a beaucoup. En cas de dépassements, en général, la DREAL [Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement] demande des mesures complémentaires dans l'environnement pour vérifier si on voit quelque chose ou pas. »

« Pour les seuils d'acceptabilité, ils sont fixés, notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé et d'autres institutions, comme par exemple, l'US EPA, l'agence américaine de protection de l'environnement. Un consensus international existe, en général. Pour les risques sans seuil: on accepte qu'il y ait un risque d'une personne sur 1 million. Ces seuils sont fixés notamment par des considérations sanitaires, mais pas seulement, parce qu'on est dans la gestion du risque, avec des considérations politiques, sociales, etc.. Il n'y a donc pas que la science qui va intervenir là-dedans. »

Laurent GUYON, Directeur général des services de Decoset : « On déploie sur toute la Métropole une dizaine de capteurs. Il y a deux capteurs autour de l'usine, mais il y en a pleins partout ailleurs. Quand on vous dit que les capteurs de l'usine ont des résultats correspondants au bruit de fond, c'est qu'on regarde le résultat d'un capteur, par exemple au pied de nos bureaux à Balma, et le résultat du capteur au pied de l'usine et on s'aperçoit que leurs deux courbes se chevauchent. »

Mme SAINT-DENIS : « Je vous ai répondu en disant que je ne sais pas si le site de Toulouse a été intégré dans l'étude de Santé Publique France. Ils ont pris de nombreux sites pour leurs mesures et je pense que l'usine de Toulouse n'y est pas. »

Laurent GUYON (Decoset): « Il y a les mesures en sortie d'usine, il y a les mesures d'Atmo et ensuite, celles d'imprégnation sur les lichens et sur d'autres types. Pour l'autre partie de votre question, si jamais on décide d'aller, soit vers une reconstruction, ou vers une rénovation, il faut, de toutes façons, déposer devant le préfet un dossier où il y aura ces enquêtes sanitaires. »

Bernard MELLAC (Decoset): « Les fameuses évaluations des risques sanitaires font partie du dossier de demande d'autorisation. »

Karine FRAGONAS (Decoset): « Concernant l'imprégnation, nous avons effectivement un suivi des lichens au quotidien. Les deux stations de mesure d'Atmo, celle d'avenue Eisenhower et celle de la zone du Chapitre, permettent de mesurer les dioxines et les métaux et la zone de dispersion. »

Une nouvelle intervenante dans le public : « Est-ce que le confinement lié à la Covid a permis de voir une différence sur les mesures que vous faites ? »

Mme SAINT-DENIS : « Avec les jauges sur le terrain, au niveau des dioxines et furanes, on a vu une diminution. C'est à dire que sur certains sites on ne voyait plus rien du tout, en termes de furanes. Pour les métaux, c'était encore plus flagrant, il y avait vraiment une baisse importante. Après, cela dépendait des confinements, d'ampleur et de conditions différentes. Pendant le premier confinement, le plus strict, il y eu une diminution de 30 % environ des particules fines, si je me souviens bien. C'était assez net. »

Un nouvel intervenant dans le public : « J'ai vu qu'autour de l'incinérateur d'Ivry, des riverains ou des associations de l'environnement avaient mené des campagnes de tests sur les légumes, et les œufs je crois en particulier. Je crois que cela a été remis en cause par la direction de l'incinérateur, mais ces riverains ou associations avaient conclu qu'il y avait des problèmes manifestement de dioxine, qui se concentraient dans certains éléments et donc, en particulier dans les œufs. Alors, est-ce qu'ils ont raison ? Est-ce qu'ils ont tort ? Ce n'est pas ma question. Ma question est plutôt : serait-il envisageable, puisque manifestement ça fait des années qu'il n'y a rien eu comme test à Toulouse, j'ose le dire, maintenant ou dans le futur, que l'exploitant ou Decoset financent des tests, par exemple en prenant des légumes qui sont juste dans les jardins partagés au pied de l'incinérateur ? Je ne sais pas s'il y a des poulaillers dans le coin. Hier, des gens ont montré aussi leurs inquiétudes sur les effets sur les nappes phréatiques, sur l'eau, car ils boivent l'eau du puits. Je ne le ferai pas personnellement en tout cas. Ils s'en servent pour arroser les légumes etc. Donc, est-il envisageable de faire des tests ? Vous avez dit qu'il faut sortir de l'incinérateur ? Il faut aller autour faire des tests réels et non pas, comme on le fait trop souvent, de la modélisation, simulation et autres. Est-ce que c'est faisable ce genre de choses ? »

Bernard MELLAC, Directeur des services techniques (Decoset) : « Les mesures d'Atmo sont des vraies mesures, réalisées de façon récurrente et continue. Et en plus de cela, il y a des études réalisées sur les lichens. Après, faire d'autres études, on n'est pas contre, au contraire. Je serais assez favorable même qu'on aille placer des capteurs à d'autres endroits. C'était justement la discussion d'hier : on est de part et d'autre de l'usine, à l'Ouest et à l'Est, parce qu'on est dans les vents dominants. Demain, on pourrait mettre des capteurs au Nord et au Sud, pour justement avoir deux points supplémentaires. Pas de problème. On peut proposer à nos élus de mettre en place ces stations en plus. La difficulté que je vois à aller faire des tests sur les jardins partagés ou sur n'importe quel endroit, c'est justement de

déterminer ce qui relève du bruit de fond et ce qui relève de l'usine. Et c'est ça qui me pose souci. Peut-être que Madame Saint-Denis peut nous apporter un complément là-dessus. »

Mme SAINT-DENIS : « Il y a beaucoup de choses à dire. D'abord, sur l'étude autour de l'UVE d'Ivry. C'est une histoire assez rocambolesque quand même, parce que c'est une espèce de micmac avec le site du journal Le Monde où ils ont sorti cette étude avant que ce ne soit relayé partout. Il faut savoir qu'en fait cela est basé sur un rapport d'une association des Pays-Bas qui l'a fait à partir des mesures de l'association locale autour de l'UVE d'Ivry. Sans donner d'informations sur comment les prélèvements ont été faits, où ils étaient positionnés par rapport à la zone d'impact etc. Au niveau méthodologique, ce n'était pas bon du tout. Et cette association des Pays-Bas, sans doute fortement contre l'incinération, de ce que j'ai cru comprendre sur son site internet, a fait des comparaisons de profils, des mesures autour d'Ivry, dans des œufs, des herbes, avec des profils des usines aux Pays-Bas. Ils ont conclu sur ces bases. Cela fait rêver : plein de choses n'allaient pas dans cette étude. Les prélèvements ont été faits chez des gens qui, peut-être, faisaient partie de l'association, mais sans qu'il y ait une réflexion sur la méthodologie de prélèvement, sans respecter les recommandations du guide de l'INERIS. On ne fait pas des prélèvements comme ça. Il faut pouvoir en tirer une interprétation, que cela ait du sens. »

« De plus, faire des prélèvements dans des œufs est clairement une très, très mauvaise idée. Ce n'est vraiment pas nouveau puisque l'AFSSA, maintenant l'Anses, a fait un rapport en 2005 pour expliquer pourquoi il valait mieux éviter d'aller faire des mesures dans les œufs. Nous, on a fait, quelques années après ça, à la demande de la DREAL autour de certains sites, des prélèvements dans des œufs. Et en fait, il se trouve que les œufs des particuliers, qui ne sont pas ceux industriels d'élevage, une fois sur deux et peut-être même plus, ne respectent pas la réglementation. Les œufs ont des concentrations en dioxine trop élevées. Dans ces cas-là, c'est branlebas de combat et on accuse le site surveillé. Le fait est que si on regarde bien où sont situés les œufs, comme cela s'est passé à Bourgoin-Jallieu ou dans les Landes, les autres œufs témoins, ne respectent pas la réglementation et sont pollués, parfois avec des concentrations plus élevées que les œufs de particuliers à proximité des installations en question. »

« Le problème ne vient donc pas des émissions du site surveillé. Il vient, comme le dit l'AFSSA dans son rapport de 2005, visiblement essentiellement des pratiques des particuliers. On a donc fourni des guides pour expliquer comment faire et quoi éviter de faire. Il ne faut pas, par exemple, mettre la nourriture des poules sur le sol, sinon elles vont ingérer des éléments présents sur le sol. Pour peu qu'il y ait deux ou trois picogrammes de dioxine dans les sols, ce qui n'est pas énorme, les poules auront des œufs qui dépassent les teneurs réglementaires. Il faut leur donner à manger dans des mangeoires placées en hauteur. Il faut aussi éviter de leur donner des cendres. Apparemment, un certain nombre de gens mettent des cendres dans leurs poulaillers, pour fortifier les coquilles. Il faut imaginer la concentration des dioxines de furanes dans ces cendres. Et puis après, il y a la concentration en dioxines de furanes et dans les sols de poulailler, c'est pareil. »

« On a fait des mesures dans des jardins potagers pendant longtemps, par exemple, autour de l'usine de Sète. Au début, ils voulaient avoir des mesures dans les jardins ouvriers, jardins historiques de cheminots. Cela fait 100 ans que ces jardins sont pollués, notamment aux dioxines de furanes, aux métaux, aux PCB, puisque c'étaient des zones de stockage de la SNCF. Les concentrations de polluants dans les sols n'étaient évidemment pas bonnes. Par chance, entre guillemets, les mesures dans les végétaux n'étaient pas inquiétantes. Parce que les dioxines de furanes ne sont pas solubles dans l'eau. Et donc si on rince des légumes avant de les manger, ce que font la plupart des gens, il n'y a en réalité plus de dioxine de furanes dans les végétaux. C'est exceptionnel de dépasser les teneurs réglementaires, mais les sols étaient pollués dans ces jardins et pour les gens qui avaient des poules, il y avait

clairement un problème. L'ARS, l'Agence régionale de santé, a donc dit : attention, si vous avez des poules, il faut peut-être éviter de manger tout le temps les œufs de vos poules, il faut peut-être varier, etc. Heureusement, autour de cette usine de Sète, on n'a pas uniquement réalisé des mesures dans les jardins cheminots. On est allé regarder ailleurs dans les zones d'impact qui n'étaient pas dans ces jardins. On a pu dire aux habitants que dans ces zones d'impact, les résultats ne sont pas inquiétants. »

« Le problème des jardins de particuliers est celui des pratiques individuelles. C'est pour cela que l'INERIS, dans son guide de 2001, puis de 2013, ne recommande plus des mesures dans ces jardins. Il est impossible de comparer les points entre eux, parce que les gens vont peut-être mettre des phytosanitaires dans un jardin et pas dans l'autre. Certains apportent de la terre dans leur jardin parce qu'ils trouvent qu'elle n'est pas assez bonne. En fait, on ne peut pas comparer, interpréter de façon intéressante et pertinente les résultats. Parce qu'au final, on ne mesure pas uniquement les retombées du site mais plein d'autres choses. »

« Après, dans cette histoire des mesures autour d'Ivry sortie dans Le Monde, sans aucune vérification journalistique, c'est quand même extraordinaire : les journalistes vérifient les données d'industriels, d'hommes politiques, mais quand ce sont des associations, visiblement, ce n'est pas la peine de vérifier. Un responsable d'Info Santé Déchets a fait un article sur le sujet. »

Question d'une intervenante dans le public : « Est ce qu'il y a des effets cocktails qui sont envisagés quand on fixe les seuils, ou dans les rapports ? »

Mme SAINT-DENIS : « Effectivement, on peut toujours se dire qu'on est passé à côté d'une substance. Pour pallier ce problème, on peut utiliser des outils de biosurveillance : on fait des mesures sur des organismes sentinelles, sur des êtres vivants. Ces outils de biosurveillance ne sont pas très souvent utilisés autour des installations d'incinération, parce qu'on a déjà un cadre réglementaire assez bien fixé. Cependant, on en a fait pendant une dizaine d'années, autour des incinérateurs de Bordeaux. On a travaillé sur les vers de terre exposés aux sols, prélevés autour des usines d'incinération et sur lesquelles on a fait des mesures de toxicité, des mesures biochimiques. C'est un peu comme une analyse de sang chez l'homme, en mesurant un certain nombre de paramètres. On a regardé également au niveau des sols la lixiviation (terme désignant les techniques d'extraction de produits solubles par un solvant, et notamment par l'eau circulant dans le sol ou dans un substrat contenant des produits toxiques). Quand vous travaillez sur les lichens, vous êtes là-aussi quand même dans de la biosurveillance puisque c'est un organisme vivant représentatif de la qualité de l'air. »

Laurent GUYON (Decoset) : « Deux ou trois éléments pour compléter. On a eu plusieurs fois l'occasion d'aborder cette thématique de la qualité de l'air, tout au long de ces ateliers et de ces réunions publiques. On a consacré une rencontre spécifiquement à cette question-là, avec les représentants d'Atmo, venus nous parler de leur méthodologie. Ces éléments sont disponibles sur le site de la concertation, ainsi que le « replay » vidéo de la rencontre. Cette question des rejets a été évoquée sur quasiment l'ensemble des réunions publiques et des ateliers. Encore une fois, on était hier à Saint Simon et il y a eu pas mal de questions sur cette thématique là et également la semaine dernière à Bellefontaine. »

« Sur la réglementation, comme on l'a dit hier à Saint Simon, on avait encore dans les années 2000, si on parle uniquement des NOx, un seuil à respecter de 400. Cette réglementation a été abaissée à 200, elle s'impose à nous aujourd'hui, et on la respecte. Cette réglementation doit passer à 150 et ce seuil devra être respecté impérativement au 7 décembre 2023. Des travaux sont en cours à la Setmi pour que l'on respecte ce seuil. »

« Il est exact que ce seuil de 150 respecte la réglementation. Mais pour autant notre UVE a des rejets supérieurs aux autres UVE en France. Comment cela se fait ? Ces autres UVE ont déjà lancé des opérations de reconstruction ou rénovation. Et lorsque c'est le cas, le préfet dit : le respect de la réglementation n'est pas suffisant parce que vous faites une construction qui va durer 30 ans. On ne connaît pas la réglementation dans 30 ans. Donc moi, préfet, je vous impose, si vous faites une rénovation ou une reconstruction, de viser un seuil moindre. Aujourd'hui, toutes ces usines récemment rénovées ou rénovées il y a dix ans sont au seuil de 50. Si la décision prise suite à la concertation est de rénover ou de reconstruire l'UVE, le préfet nous demandera d'être à 50 ou à 40. Aujourd'hui, notre UVE est la plus vieille, donc la plus polluante, mais elle respecte la réglementation. Et demain notre usine sera la plus récente et donc sera la championne de France puisqu'on sera dans le seuil le plus bas. Mais ce n'est pas parce qu'on sera vertueux demain qu'on est minable aujourd'hui. C'est juste que le préfet, quand il y a des opérations de rénovation, impose de viser le seuil le plus bas possible, en fonction de ce qui est techniquement possible. »

« Et donc il n'y a pas d'esquive sur cette question. Atmo est venu avec ces chiffres, le bruit de fond. On avait une zone grise puisqu'on était capable dans toutes nos réunions publiques de parler grâce à Atmo du rejet. On n'était pas capable de parler de l'impact de ces rejets parce qu'un rejet, aussi minime soit-il, peut avoir des gros impacts sur la santé. C'est pourquoi on a cherché longtemps et trouvé un expert qui a accepté de venir parmi nous ce soir. On est à la disposition du public, on vous écoute, on vous entend. Et quand une question n'est pas traitée, nous faisons en sorte de pouvoir vous apporter la réponse. »

Question d'un intervenant dans le public : « Nous n'avons jamais eu d'études épidémiologiques autour de l'UVE. Il serait peut-être opportun d'en faire une. Elles ont été faites ailleurs. On pourra faire des comparaisons et on connaît quand même à peu près les polluants autour. Il me semble qu'on a suffisamment d'universitaires et de thésards qui se régaleront de faire ça autour de chez nous. »

Mme SAINT-DENIS : « C'est une question que l'on pose évidemment souvent, comme par exemple, lors du débat public au SYCTOM Paris. Cela date de 2002. Et à l'époque, la réponse de Santé Publique France, anciennement Institut National de Veille Sanitaire, était qu'avec les émissions actuelles des usines d'incinération, on ne pourrait rien mettre en évidence. Ces études ne seraient, selon eux, pas pertinentes et ne permettraient pas de conclure quant à un effet mesurable. Le directeur de l'étude a ajouté qu'il faudrait plus s'occuper d'autres sites et d'autres polluants probablement bien plus prioritaires au niveau de la santé publique. Je ne vais donc pas répondre à la place de Santé Publique France, je vous donne la réponse que j'ai entendue. Après, vous pouvez demander une confirmation à l'ARS.

Mme BASQUIN : « Je confirme que, sur Rennes, ils ont dit exactement la même chose. »

Laurent GUYON (Decoset) : « Depuis le début, nous avons invité Santé Publique France qui nous a répondu qu'ils ne viendraient pas s'ils n'étaient pas mandatés par l'ARS. Pour Santé Publique France, ce n'est pas forcément un sujet. »

Bernard MELLAC (Decoset) : « J'ajoute un petit complément. L'étude épidémiologique est quelque chose d'assez lourd, mandatée par Santé publique France. Je pense que là, ce n'est même pas un problème de financement, c'est plus qu'ils ne veulent pas se lancer dans une étude qui finalement n'aboutirait pas à grand-chose. Ce qui ne veut pas dire que nous, Decoset, on ne va pas faire des études justement. Mais ce ne seront pas des études épidémiologiques. Elles passent par des points de prélèvement pour s'assurer qu'il n'y a pas de rejets excessifs dans l'air à proximité de l'usine. La difficulté qu'on aura toujours, c'est, comme je le disais, de pouvoir dire : ça provient de l'usine. C'est ça qui est compliqué. »

« Je pense que les élus de Decoset n'ont pas envie de polluer les riverains. Nous non plus, d'ailleurs. Ce n'est pas du tout ce que l'on recherche. Par contre, de pouvoir dire c'est l'usine ou c'est pas l'usine, c'est plus compliqué. Mais on pourra mettre en place des mesures. »

Laurent GUYON (Decoset) : « Cela permet de faire une belle transition sur le travail en atelier, en coproduction. On peut essayer de voir dans les suites de la concertation ce qu'on peut mettre en place pour répondre à vos préoccupations. »

L'animatrice rappelle que le temps d'atelier va commencer, après une dernière question.

Question d'une intervenante dans la salle : « Vous avez parlé de certains types de polluants, dont les plus embêtants : dioxine, etc. Je suppose qu'on sait d'où viennent ces polluants, de quel type de déchets, quand on les prend séparément. J'aimerais beaucoup avoir des billes là-dessus, même si vous n'allez pas me répondre tout de suite. Pour après, pouvoir en amont, faire de la sensibilisation environnementale : sensibiliser à la suppression de ces déchets qui donnent les pires polluants. Et aussi sensibiliser sur le tri. Peut-être que tout n'est pas trié, que du coup les plastiques posent un problème, ou les câbles ? Vous parliez des câbles, si on met les câbles à la poubelle, etc... »

Mme SAINT-DENIS : « Là où les émissions des installations d'incinération ne sont pas négligeables, comme je vous l'ai présenté, c'est pour le mercure et le cadmium. Là, clairement, effectivement, la façon de diminuer ces émissions, c'est le tri, puisque le cadmium, c'est quand même essentiellement les batteries, les piles, ce genre de déchets.

« Pour le mercure, c'est un peu les ampoules. Il y a encore des déchets où on va trouver du mercure mais moins qu'avant. Concernant les dioxines et furanes, il s'agit surtout des déchets qui contiennent du chlore, comme les plastiques et le polystyrène. »

« En fonction des composés, on va avoir certaines typologies de déchets. Je ne vais pas forcément pouvoir vous lister tous les déchets, mais oui, le tri, c'est certainement une piste très importante. Je vous ferai passer des éléments. Sur le site de l'association Record ([RECORD - Economie circulaire, déchets, environnement \(record-net.org\)](https://record-net.org)), il y a des éléments intéressants. C'est un réseau coopératif sur les déchets. Il faut que je vous envoie un petit mail plus tard, pour essayer d'avoir quelque chose d'un peu plus complet. »

L'animatrice : « On déposera les éléments qu'on a sur le site pour que tout soit centralisé au même endroit. »

L'animatrice passe ensuite la parole à Mme BARTHE, à distance.

Isabelle BARTHE, garante CNDP : « Bonsoir, merci. Je suis désolée, je suis arrivée un peu tard. Je propose que les personnes présentes disent ce qu'elles préfèrent : passer à l'atelier en table ronde ou continuer à discuter librement comme depuis le début de soirée. Peut-être pouvez-vous simplement poser de manière un peu plus informelle les questions que vous souhaitiez voir travailler au format atelier ? Vu la tournure de la réunion et le nombre de personnes présentes, ça me paraît peut être plus souple et plus facile de continuer de cette façon-là. Mais je laisse les personnes présentes dire ce qu'elles préfèrent. »

L'animatrice : « On peut effectivement afficher les deux questions. La première était : *'Quelle proposition voudriez-vous faire en termes de communication et de dispositif pour la suite de la concertation ?'* La deuxième portait sur *les thématiques que vous souhaitiez aborder pour la suite de la concertation*. On peut regrouper ces questions si vous le souhaitez. La question sera donc : *'Quelles thématiques souhaitez-vous pouvoir aborder pour la suite et quels éléments de communication et recommandations sur le dispositif pourriez-vous proposer pour la suite de la concertation ?'* Que voulez-vous voir aborder et de quelle manière ? »

Laurent GUYON (Decoset) : « Comme Madame BARTHE a posé la question : il y a deux modalités pour travailler ces deux questions. On les travaille en grand groupe comme ça, et puis on fait passer le micro de façon à ce que chacun d'entre vous puisse s'exprimer. Ou au contraire, vous préférez qu'on déroule comme il était prévu et qu'on se mette en petit groupe pour faire ce travail. Comme l'a dit Isabelle BARTHE, nous, nous sommes à votre disposition pour choisir les modalités qui répondront le mieux à vos à vos attentes. »

Une intervenante dans la salle : « Oui, vu le nombre que nous sommes, si on enlève les personnalités qui sont là pour nous informer, je pense que le petit groupe est constitué. »

« Il y a un thème que j'aimerais bien voir traité de bonne manière, parce qu'au vu du mécontentement de différentes personnes, les chiffres locaux nous manquent pour pouvoir poursuivre ce débat tranquillement, sereinement. Il faut travailler très sérieusement là-dessus, sinon, cela continuera à tracasser la tête des populations environnantes. Concernant les enquêtes, je crois que ce n'est pas à Decoset à les faire, mais à l'Agence régionale de santé. On ne va pas demander à Decoset de nous dire qu'ils font du bon travail. Il faut que ça vienne de l'extérieur. Et sur les régions, il y a un outil : l'Agence régionale de santé doit se mettre au travail. Et d'ailleurs, j'avais compris du débat à la Reynerie, il y a trois semaines, que quelqu'un de l'Agence régionale de santé devait venir ce soir. »

Alain Boubée, Président de l'Association des habitants de Lafourquette : « On a, en effet, largement abordé ces sujets au cours d'un précédent atelier. Je voulais préciser que tous les ans, un comité de suivi de site regroupe à la fois des représentants institutionnels et des représentants d'associations et donne des chiffres d'émissions et d'activité. Ces chiffres ne sont pas suffisamment diffusés. Ils n'étaient pas, en tout cas au moment où on en a parlé, sur le site de la Setmi, alors que normalement un rapport public doit être diffusé auprès des habitants. Il est important qu'ils le soient. De la même manière, par contre, les chiffres d'Atmo Occitanie sur les émissions sont bien publiés régulièrement a priori sur le site d'Atmo. »

« On avait demandé, lors d'un comité de suivi du site qui doit dater de deux ou trois ans, la réalisation d'autres mesures, notamment sur les particules fines. Atmo Occitanie n'était pas équipé à ce moment-là. Je pense qu'une démarche pilote a été menée dans un autre site d'Atmo Occitanie. On n'a pas compris pour quelle raison elle n'avait pas été expérimentée et évaluée ici, sur le site de la Setmi, pour commencer à avoir des chiffres sur d'autres émissions que celles publiquement affichées. »

« Il me paraît aussi important qu'une fois par an la communication soit faite auprès du public, que la population puisse visualiser des choses en ligne. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut qu'il y ait un dialogue qui se crée avec les riverains, et avec la population toulousaine en général, puisqu'il ne faut pas le limiter aux riverains, y compris dans toute la phase de reconstruction d'usine ou de rénovation, puisque toutes les hypothèses sont sur la table. Il faut un vrai dialogue à toutes les étapes du projet, que ce soit au moment de la préparation de la nouvelle usine, ou après, dans la phase après opérationnelle, sachant que de toutes façons, le projet c'est pour 2032. On a donc dix ans à passer. Il faut les gérer au mieux, en communiquant sur l'après concertation mais aussi sur le site actuel. »

« Parce que, concernant le site actuel, tel qu'on voit le dossier aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a des pressions, en tous cas une orientation politique régionale, qui vise à ce que les sites d'incinérateurs actuels puissent accueillir d'autres déchets que ceux incinérés là aujourd'hui. Il n'est pas question, en tous cas c'est la position des habitants de Lafourquette, que l'incinérateur aujourd'hui puisse accueillir encore d'autres déchets provenant d'ailleurs, puisque la région considère qu'il n'y a pas besoin de nouveaux incinérateurs. Sur la région Occitanie, il y en a suffisamment et après tout, on pourrait bien

les incinérer sur le plus gros incinérateur de la région, selon cette logique. On a, je crois, 21 sites où les déchets sont enfouis et qui vont perdre leur agrément entre 2024 et 2031. »

« Tout cela a besoin d'être clair pour jouer cartes sur table et que ce ne soit pas un opérateur privé effectivement, qui puisse accepter les déchets, sans un contrôle de la part de la population. Voilà, pour résumer, la position qu'on peut avoir au niveau des habitants et de l'association. On a besoin d'informations sur la Setmi mais aussi peut être sur tout le périmètre de Decoset, puisque Decoset a repris récemment, d'après ce que j'ai compris, un certain nombre de compétences autour du tri, autour de la gestion des déchets proprement dits. Peut-être que là aussi on a besoin d'informations sur le futur centre de tri. Toutes ces informations-là, on a besoin de les connaître et je crois qu'on doit être plus proches de toute cette gestion des déchets, de la prévention jusqu'à l'incinération. »

Question d'une intervenante dans le public : « Je me fais peut être porte-parole d'un certain nombre de personnes qui travaillent, comme moi, sur les jardins juste à côté de l'incinérateur, la petite forêt encore un peu naturelle de Monlong, qui fait partie d'une trame verte. Je me pose la question : s'il y a des transformations, est-ce que ces zones vertes, ces poumons nécessaires aux cités de Bellefontaine, de la Reynerie, risquent d'être impactées ? Ou est-ce qu'on fera tout pour les protéger ? C'est la question que tout le monde se posera. »

Question de Thierry BARBERO (Association Saint-Simon Environnement) : « Au niveau de la procédure, du choix du terrain pour accueillir cette reconstruction, qu'est-ce qui est prévu ? Vous avez effectivement mis en ligne une quinzaine ou une vingtaine de sites qui ont été évalués et je vous en remercie. Manifestement, dans la colonne de droite, il y a marqué qu'ils ne sont pas disponibles, mais on espère qu'il va y en avoir des disponibles. Qu'est ce qui est prévu au niveau de l'association du public ou des associations concernant ce choix qui sera effectué puisque tout est ouvert et sur la table ? Moi, je pars du principe que, peut-être, cet incinérateur ne sera pas reconstruit à côté des jardins. »

Question d'un autre intervenant dans le public : « La semaine dernière, vous nous avez dit qu'il y avait deux sites particuliers pressentis éventuellement pour cette reconstruction ailleurs. Vous ne les connaissiez pas. Il serait intéressant de les connaître et aussi l'impact sur les circuits d'eau chaude, vapeur, etc. Cela nous permettrait de nous faire une idée sur la réalité de l'utilisation de ces deux sites dans le futur. »

L'animatrice rappelle que tous ces éléments seront diffusés sur le site de la concertation et demande au public s'il y a d'autres éléments qu'il souhaiterait faire remonter.

Question d'un intervenant dans la salle : « Je voulais revenir sur la réunion du 4 octobre au sujet du territoire, puisqu'on écrit, nous les étudiants du Mirail, un rapport. Est-ce que ce territoire est réellement fixé ? Manifestement, il ne concerne pas que le territoire de Decoset puisqu'il y a des collectivités dites extérieures. C'est aussi dans le dossier préalable que vous nous avez donné. J'ai du mal à identifier le territoire qui sera concerné lors des prochaines hypothèses. Est-ce que c'est clair aujourd'hui ? On a entendu l'idée de solidarité territoriale : qui le gère, est-ce Decoset ou la région ? Il y avait le SMTD 65 et d'autres communautés de communes concernées et on a du mal à comprendre. Je ne sais pas où on pourrait trouver des informations plus précises. Ensuite, par rapport au réseau de chaleur. Il y a des informations dans le dossier préalable, mais les habitants de Saint-Simon et de Lafourguette n'en bénéficient pas, il me semble. Est-ce que j'ai bien compris ou non ? C'est pour avoir une confirmation. »

Intervention de Thierry BARBERO (Association Saint-Simon Environnement) :

« Concernant le réseau de chaleur, on nous a annoncé lors de la précédente réunion qu'on en avait bloqué toute évolution, en attendant que des décisions soient prises sur l'avenir de l'usine. Sauf que dans un document rendu public, il est indiqué, qu'en 2021, Toulouse Métropole a approuvé le principe de l'extension de ce réseau vers l'île du Ramier à horizon 2023-2024. Au terme de son développement, le réseau alimentera environ 15 000 équivalents logements, notamment dans les ZAC d'Empalot, de Toulouse Aerospace et le C.H.U. de Rangueil. Moi, je m'interroge sur le fait qu'on dise on ne fait plus évoluer le réseau de chaleur tant qu'on n'a pas décidé et qu' en même temps, dans un document tout à fait officiel, on explique qu'on va également prolonger jusqu'à Empalot et Rangueil. »

« Je lis dans le même document que, grâce à la Setmi, c'est merveilleux, avec un taux d'énergies renouvelables et de récupération de 99 %, ce réseau est particulièrement vertueux. J'ai un léger doute sur ce que je lis dans le rapport de Toulouse Métropole au niveau de la gestion des déchets et les délibérations de Toulouse Métropole. J'aimerais une réponse là-dessus. Sur le reste, sur l'extension, elle a l'air déjà votée depuis un an par Toulouse Métropole, donc de l'autre côté, comment on peut dire qu'on a figé les choses ? »

« Pour finir sur ce réseau de chaleur, j'avais posé la question à la dernière réunion. M. Trautmann, de Toulouse Métropole, a répondu qu'il fallait 200 000 tonnes brûlées pour arriver à faire fonctionner le réseau de chaleur. En 2017, on m'avait répondu qu'il fallait 280 000 tonnes. C'est écrit dans le compte-rendu de la Commission de suivi du site. Et moi, quand je calcule sur les sept mois d'hiver ce qui est brûlé à l'heure actuelle, c'est à peu près 140 000 tonnes. Donc, je souhaiterais avoir l'information concernant le réseau de chaleur aujourd'hui : combien de tonnes faut-il brûler pour le faire fonctionner ? J'avais demandé à ce que ce soit arrêté, ce réseau de chaleur. »

L'animatrice énumère les sujets soulevés au cours des différentes interventions et demande s'il y a d'autres questions.

Intervention d'Alain Boubée (Association des habitants de Lafourguette) : « Puisqu'il y a une dernière réunion en phase de concertation lundi prochain, j'ai compris que Decoset allait présenter une synthèse de ce qu'ils ont perçu de la concertation. La concertation va ensuite se terminer et des élus de Decoset vont statuer. Je me demande quelle est la communication prévue à ce moment-là, sur la décision prise, sur les arguments qui font que la décision a été prise, d'une certaine manière et pas d'une autre. »

Laurent GUYON (Decoset) : « Le 21 novembre, on aura la réunion publique de clôture et on est en train de travailler dessus avec les garants et notre assistant à maîtrise d'ouvrage sur son format. On s'achemine probablement vers un travail où les parties prenantes auraient chacun une prise de parole de cinq / sept minutes, où ils pourraient répondre à deux questions : 'Quelles sont, si vous deviez résumer, vos trois ou cinq argument-force ? Et quel est votre ressenti du déroulement de ces deux mois et demi de concertation ?' Il faut qu'on affine. Mais l'idée n'est pas qu'on soit, nous, sur le devant de la scène en disant voilà ce qu'on a compris. On referme le livre et puis on se revoit un jour. L'idée, c'est plutôt que les parties prenantes puissent synthétiser ce qu'elles ont dit et qu'elles soient, comme tout au long de la concertation, sur le devant de la scène. Nous, on est là pour répondre et pour entendre ce que vous avez à nous dire. »

« Deuxième point : une fois que ce sera terminé, les garants vont avoir un mois après le 27 novembre, pour produire un rapport : dire voilà ce qu'on a entendu, voilà ce qu'il s'est dit. Voilà les conditions de déroulement de la concertation. Nous, ensuite, on aura deux mois pour dire : voilà ce qu'on a entendu, voilà ce qu'on a écouté, voilà les arguments qu'on reprend, voilà la décision qu'on prend. Voilà les arguments que dans notre décision, on n'a

pas pris pour telle et telle raison. On sera obligés de justifier dans ce rapport les arguments pris et les arguments non pris. »

« Ce rapport sera transmis à la Commission Nationale du Débat Public. Au regard de ce qui s'est dit, du rapport des garants et du nôtre, la CNDP préconisera des suites de la concertation. Parce qu'entre le moment où la concertation sera complètement clôturée et celui où il y aura une enquête publique, il faudra bien que l'on continue à concerter. Et les deux questions posées là - les thématiques sur lesquelles vous voulez travailler et comment on continue à communiquer les prochaines années – sont importantes. »

« Un certain nombre de points de vigilance sont déjà remontés. Il faut qu'on associe mieux sur la gestion des déchets et pas seulement l'incinération. Il faut qu'on associe mieux sur les réseaux de chaleur, sur les projets, sur le positionnement des capteurs, et scientifiquement, il y a peut-être d'autres types d'analyses à faire que celles réalisées aujourd'hui. Moi, j'ai retenu ces éléments-là. Mais si vous avez des idées, n'hésitez pas. On va enrichir, on va enrichir ces questions-là. »

Une intervenante dans la salle : « Je souhaiterais quand même pour lundi que vous arriviez avec des chiffres plus clairs, y compris sur ce que vient de dire le représentant de l'association, sur les délibérations des politiques. J'espère que lundi prochain, il y aura des politiques parce que là on pose des questions. Mais vous ne pouvez pas nous y répondre puisque ce sont des délibérations, soit de Toulouse Métropole, soit du conseil municipal de Toulouse. Il faudrait y voir un petit peu plus clair, pour poursuivre ces débats de bonne manière, qu'on ne soit pas trop crispés. Sinon, cela va faire beaucoup de mécontentement et cela ne permettra pas de travailler sereinement. »

Une autre intervenante dans le public : « Je voulais insister sur le tri. Par exemple, si on sort des bouteilles en plastique du tri de chez vous pour les recycler sur d'autres usines, quel serait notre impact sur l'environnement puisque ça crée des dioxines ? Cela demande une analyse plus globale des déchets qui seraient triés individuellement et recyclés individuellement. Notamment, pour en connaître tous les impacts et les émanations. Si on n'a plus de bouteilles en plastique, ok. Mais bon, toute l'histoire du tri me semble être à traiter en même temps. »

Réponse de Vincent TERRAIL-NOVES, Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole : (à distance) : « Excusez-moi, j'ai dû quitter la réunion : je devais passer à la mairie pour préparer une réunion demain matin. Néanmoins, je suis resté connecté. J'ai entendu l'intervention de Madame qui posait les questions sur les décisions des politiques. »

« Je suis Président de Decoset et Vice-président de Toulouse Métropole. J'ai donc parfaitement vu la délibération dont a parlé tout à l'heure Monsieur Barbero (de l'association Saint-Simon Environnement) Pour répondre de façon très claire, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est une action engagée en 2021. Aujourd'hui, nous sommes en 2022. La décision que nous avons prise avec Pierre Trautmann, l'élu en charge des réseaux de chaleur, c'est de ne plus, depuis que nous sommes rentrés en concertation, développer le réseau de chaleur. Et nous avons toujours indiqué que, de toutes façons, en ce qui concerne le réseau de chaleur existant à ce jour, qui dessert donc les logements du Mirail, Rangueil, le campus, l'Université, etc., Que ce soit en chauffage ou en eau chaude sanitaire, nous avons indiqué que de toutes façons, même sans l'incinérateur, nous avons des solutions techniques pour continuer à alimenter ces logements en eau chaude sanitaire et en chauffage, par exemple, avec de la chaufferie biomasse ou la mise en place d'une chaudière gaz, etc. »

« Je le réaffirme : depuis plusieurs mois, Toulouse Métropole ne fait pas d'extension de son réseau de chaleur. Elle attend que nous prenions une décision pour aller plus loin ou pas, pour produire son schéma directeur des réseaux de chaleur. Et quand bien même

l'incinérateur partirait, il y aurait des solutions alternatives pour fournir de la chaleur. Cette question de la chaleur n'est donc pas nécessairement un élément qui nous guide dans la prise de décisions sur l'avenir de l'incinérateur. Voilà, je vous remercie. »

L'animatrice rappelle que les éventuelles questions supplémentaires peuvent être aussi posées sur le site de la concertation et invite les participants à continuer à poser leurs questions.

Question d'un intervenant dans la salle : Dans la mesure où éventuellement, - ce que nous ne souhaitons pas particulièrement à Lafourguette, - nous aurions cet incinérateur construit ici : quel serait l'impact qu'amènerait le drainage des tonnages supplémentaires dont vous nous parlez sur la circulation ? Nous sommes déjà particulièrement impactés dans la zone de Larrieu et de Lafourguette et je crois que nous sommes une des zones les plus polluées de Toulouse. J'aimerais savoir si c'est pris en compte, cette affaire-là, pour le futur. »

Question d'une intervenante dans le public : « Je ne veux pas prolonger, mais c'est par rapport à Monsieur TERRAIL-NOVES. Il a répété effectivement ce qu'il avait dit au débat de la Reynerie il y a trois semaines : incinérateur ou pas, on pourra quand même chauffer et produire de l'eau chaude. Ce qu'avait demandé une participante au débat, c'est : comment évaluer aujourd'hui les coûts en fonction des différentes possibilités du chauffage ? »

L'animatrice reformule et note les dernières contributions des participants, et s'adressant au public, elle demande si les participants veulent faire remonter d'autres éléments, avant d'introduire le temps de synthèse et de clôture de la réunion.

L'animatrice synthétise ensuite les contributions reçues au cours de l'atelier avant le temps de conclusion : « On note effectivement beaucoup de demandes d'informations, en particulier, d'informations précises : des chiffres sur les rejets pour la santé, sur les seuils de pollution, sur le réseau de chaleur, sur les impacts. Voilà, ce qui ressort de manière la plus importante. On note également le besoin et la nécessité d'associer les personnes concernées tout au long de ce processus et de garder ce lien, qui permet d'avoir de l'information. Le but est que les décisions prises puissent être expliquées, explicitées, et que les arguments, les critères de choix, soient communiqués de manière transparente. »

L'animatrice invite Mme Barthe à prendre la parole.

Mme BARTHE, garante de la Commission Nationale du Débat Public, CNDP : « Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Je constate que la question des impacts, sanitaires notamment, reste une question très, très importante pour les personnes présentes ce soir. Cela a déjà été beaucoup débattu hier soir et cela était donc très intéressant d'avoir une experte en la matière ce soir.

« Je pense aussi qu'il y a une question à évacuer, celle des précisions à apporter à des questions déjà posées, pour que le débat puisse se poursuivre sur des bases sereines. »

« Et puis, comme l'a dit Laurent GUYON tout à l'heure, un mois après la clôture de la concertation, nous allons remettre notre bilan. Il va servir de base à la réflexion que va devoir mener Decoset pour prendre sa décision. Cette décision devra être argumentée et sera étudiée par la CNDP dans sa propre évaluation. Le processus de concertation se poursuivra en fonction de la décision prise par Decoset. Il sera accompagné par des garants qui donneront des recommandations et il pourra durer plusieurs années. L'idée étant de ne pas perdre tout ce qui a été acquis au cours de cette première phase de concertation, mais plutôt de consolider ces acquis et de travailler sur les attentes concrètes, en partie émises ce soir, et certainement synthétisées aussi lundi prochain. J'espère que vous serez

nombreuses et nombreux à venir à la réunion de synthèse, au cours de laquelle il est important que les associations, les parties prenantes aient encore la parole pour faire passer un dernier message synthétique à la maîtrise d'ouvrage, avant que les décisions ne soient prises. »

L'animatrice remercie l'ensemble des participants et conclut en rappelant les dates du calendrier :

- La réunion de synthèse le 21 novembre en salle Lafourguette à 18h30,
- Les deux prochains débats mobiles, le lendemain au marché de Saint Simon et le 26 novembre au marché de Cugnaux,
- La possibilité de contribuer sur le site de la concertation jusqu'au 27 novembre.

La réunion se termine à 20h50.